

## **République Centrafricaine :** **Pour une nouvelle politique de défense nationale**

**La République Centrafricaine traverse depuis le 24 mars 2013 la crise la plus grave de son existence. La présidente par intérim du Conseil national de transition (CNT) a trouvé les mots justes pour décrire cette situation. Elle a dit, évoquant les exactions, viols, vols et assassinats qui endeuilent la Nation toute entière : « Les ex-Séléka et les anti-Balaka, ce sont nos enfants. C'est nous qui les avons créés ».**

**Effectivement, les assassins, violeurs ou voleurs qui courent actuellement dans les rues de Bangui et celles de l'arrière pays, machettes en bandoulière ou armes automatiques au poing, sont les produits d'une société démissionnaire et de l'impéritie d'une classe politique plus soucieuse de son confort et de ses intérêts que de l'avenir de la Nation.**

**Les ex-Séléka et les anti-Balaka sont devenus les instruments de deux forces antagonistes mais complices. Il s'agit du clan des Pasteurs opposé au clan des Emirs. Les premiers ont mis le pays en coupes réglées depuis 20 ans. Les seconds souhaitent édifier un émirat aux confins du Soudan en espérant la partition du pays. La RCA est devenue leur terrain de jeu, leur oasis et leur grenier. Les tueries continueront, par milices ou mercenaires interposés, si le futur gouvernement de transition ne prend pas les mesures radicales pour neutraliser ceux-là et désarmer ceux-ci.**

**Tant que les uns et les autres seront en liberté, on doit craindre leur retour et s'y préparer.**

A écouter la rumeur publique, le général Bozizé, alors Président de la République Centrafricaine en exercice, a, avant de prendre l'hélicoptère qui va le conduire ce 24 mars 2013 sur le chemin de l'exil, signé un décret remettant la ville de Bangui entre les mains ... des troupes françaises et sud-africaines.

Cet épisode de la fuite du dictateur dit tout de la décomposition des forces armées centrafricaines sous son commandement, et de la confusion des genres au sommet de l'Etat centrafricain.

### **I – François Bozizé et la défaillance des forces armées centrafricaines.**

De fait, si la RCA cumule sur son territoire toutes les rebellions et l'essentiel des forces mercenaires d'Afrique centrale, c'est d'abord parce que les forces armées du pays, les FACA, ne sont pas à la hauteur de leurs missions : défendre l'intégrité du territoire, protéger la souveraineté de la Nation.

Le premier responsable de la faillite des forces armées centrafricaines n'est autre que le général François Bozizé. Ce dernier est au cœur du dispositif militaire du pays depuis le début des années 1970. Il faisait alors partie du contingent de la première promotion de l'école supérieure de formation des officiers d'active (ESFOA), créée par le général Jean-Bedel Bokassa en 1967.

Le 15 mars 2003, alors que le président Ange-Félix Patassé est en voyage officiel au Niger, François Bozizé tire profit de cette absence pour retourner en Centrafrique à la tête des « Libérateurs », des mercenaires tchadiens, et s'empare de Bangui sans que les troupes de la FOMAC ne s'interposent.

Dix ans durant, de 2003 à 2013, il n'aura de cesse d'affaiblir les FACA, en instillant l'instabilité à la tête du haut commandement militaire, multipliant les changements de chefs d'Etat-major au gré des circonstances, favorisant les promotions de complaisance par népotisme, dont la nomination de son fils au grade de général et celle de son neveu au rang de Lieutenant-Colonel. A la fois chef suprêmes des armées et ministre de la défense, le président Bozizé n'hésitera pas à nommer son fils comme ministre délégué à la défense nationale, chargé du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), mis en place par l'Onu ; la vice-présidence de ce programme étant confié à un leader de l'opposition militaro-politique, Jean-Jacques Démafouth.

La conduite de ce programme est un échec et explique en partie la recrudescence de la rébellion et

l'entrée des troupes de la Séléka dans Bangui. La réalité est celle-là !

Lors de la prise de la capitale, on notera que les troupes des FACA n'ont pas combattu, beaucoup auront déserté. Plus de 700 à 900 militaires centrafricains trouveront refuge au Cameroun, où leur revanche continue de provoquer problèmes de sécurité aux autorités camerounaises et fait craindre un contentieux diplomatique entre les deux pays. Déchu de son fauteuil présidentiel, François Bozizé compte sans doute sur ces soldats perdus pour réarmer son camp et tenter de reconquérir le pouvoir. Il ne fait en effet pas mystère de son sentiment de revanche, expliquant aux oreilles complaisantes n'avoir pas achevé son second mandat. Que ferait-il en deux ans qu'il n'a pu faire en huit années de pouvoir absolu ?

Parmi les ralliés à sa cause, figure le prétendu général Abdoulaye Miskine, alias Martin Koumtamadji, alias Moustapha, président du front démocratique du peuple centrafricain (FDPC). Ce dernier faisait déjà partie des « Libérateurs tchadiens » de mars 2003. Il s'agit donc d'un mercenaire prêt à tous les coups de main pour garnir sa gamelle. Il serait pour l'instant arrêté au Cameroun pour assassinat.

On voit mal le président déchu persévérer dans ses tentatives de déstabilisation de la République Centrafricaine, sauf à semer le fiel de la discorde entre musulmans et chrétiens, afin de s'attirer les bonnes grâces de la France au titre de la lutte contre le terrorisme, comme au Mali ! Il n'est donc pas vain de considérer qu'il est le maître d'ouvrage de l'instrumentalisation des anti-Balaka, ces groupuscules d'auto-défense qui sèment désormais la terreur en Centrafrique au même titre que les ex-Séléka.

Dieu merci, le pouvoir a changé de mains à Paris.

## **II – Quelle est la situation des forces armées centrafricaines ?**

A quoi sert une armée en démocratie ? Elle remplit les missions que lui confèrent les lois de la République, en particulier la loi organique.

La première est la contrainte d'obéir au pouvoir politique. La seconde est de ne point prendre part en tant que telle dans les luttes politiques, ni d'accéder au pouvoir par la force des armes. Enfin, elle a pour mission de garantir l'intégrité du territoire national et de sauvegarder la souveraineté de l'Etat. Dans cette occurrence, elle a pour rôle de défendre les frontières du pays et à ne pas subordonner les intérêts de celui-ci à des forces étrangères.

Dans un tel cadre, une armée n'a de signification que si elle a un ennemi désigné, contre lequel elle doit se prémunir et protéger la sécurité du pays.

En Centrafrique, point d'ennemi héréditaire. Les pays africains devenus indépendants à l'aube des années 1960, ayant entériné les frontières héritées du colonialisme, il n'eût point de guerre de délimitation frontalière, si l'on excepte les escarmouches entre le Cameroun et le Nigéria ; contentieux réglé depuis devant un tribunal arbitral.

Donc foin d'ennemis séculaires ni occasionnels.

Dès lors, il aurait fallu préciser depuis le début des indépendances les tâches assignées à l'armée nationale, puis l'organiser et la déployer en conséquence. Faute d'objectifs affirmés, l'autorité politique s'est servie des forces armées comme d'une force de répression intérieure. C'est dans cet esprit que la Garde présidentielle a été créée.

### **1 – Une garde prétorienne.**

Organisée en garde prétorienne, en lieu et place de l'ancienne Garde républicaine dont la mission

traditionnelle consistait à surveiller et défendre les édifices publics, la Garde présidentielle défend ... le corps du Président de la République et les intérêts politique de ce dernier.

Elle en devient force de répression chargée de réprimer aussi bien les manifestations syndicales ou politiques que les troubles à l'ordre public ; lorsqu'elle ne se substitue pas à la police judiciaire pour enquêter, arrêter et détenir, sans titre judiciaire, les personnes qu'elle soupçonne ou les individus qui déplaisent. La Garde présidentielle a ainsi pris son essor et agrandit son espace d'intervention sous la présidence du général André Kolingba. Elle était alors placée sous le commandement d'un officier français, appelé par tous « le Marabout blanc ».

Décapité sous le général, maréchal puis empereur Bokassa, appelé à remplir des missions dans la haute administration publique ou les chancelleries diplomatiques à l'étranger sous André Kolingba, le haut commandement militaire s'est embourgeoisé, se coupant de ses hommes de troupes.

La traque opérée par le régime du président Ange-Félix Patassé en 2001 contre les officiers appartenant à l'ethnie du président Kolingba accusé d'une tentative de coup d'Etat, et la mise au rencart des cadres actifs de certains membres du haut commandement, au nom du rééquilibrage ethnique, a fini par casser l'outil militaire.

A chacune de ces étapes, le général François Bozizé y a prit plus que sa part ; comme aide de camp du général Bokassa, comme gouverneur de la Place d'armes de Bangui, comme chef d'Etat-major, puis comme ministre de la Défense, avant de cumuler cette fonction avec celle de chef suprême des armées en qualité de Président de la République !

Sans objectifs clairement identifiés, sans commandement opérationnel expérimenté, sans organigramme fonctionnel cohérent, mais surtout sans moyens logistiques et armements adaptés, les forces armées centrafricaines sont un corps de troupes sans doctrine, sans unité ni élites, à l'image du pays. C'est cet ensemble incohérent et inorganisé qu'il faut reconstruire dare-dare.

## **2 – La période de transition.**

En prenant la décision de dissoudre les forces de l'alliance Séléka, le premier président de la transition, Michel Djotodia a pris la meilleure résolution qui soit.

Théoriquement, ces forces rebelles étaient destinées à intégrer les forces armées centrafricaines avec armes et bagages. Sans préparation ni concertation, cette intégration forcée dérapa ; les membres de la Séléka supplantèrent les forces régulières grâce aux grades fantaisistes qu'ils se sont accordés dans la clandestinité. En propulsant certains de ces généraux « factices » comme commandants de zone militaire, le pouvoir de transition donna naissance à des chefs de guerre qui se substituèrent aux préfets et sous-préfets, prélevant et levant pour leurs propres comptes, taxes et impôts divers. Bien que désormais cantonnés, on voit mal les membres des ex-Séléka intégrés les forces armées centrafricaines tout en gardant leurs grades auto-proclamés.

En revanche, ceux qui ne pouvaient être incorporés du fait de leur profil, niveau d'instruction ou nationalité, devaient être désarmés, démobilisés et réinsérés à titre civil. Les dispositifs du programme DDR devaient leur être consacrés en priorité, selon un calendrier et un échéancier de prise en charge définis en concertation avec le Binuca (Bureau intégré des nations unies en Centrafrique). Or il n'en fut rien. Ces derniers furent laissés à eux-mêmes, et pratiquèrent la politique de la terre brûlée si coutumières aux troupes mercenaires. Ils sont les principaux responsables des exactions perpétrées contre la population civile.

Par leur comportement, les ex-Séléka ont parallèlement provoqué la naissance des groupuscules locaux d'auto-défense, les anti-Balaka. D'abord spontanés, ces groupuscules ont vite été noyautés et instrumentalisés par les partisans du régime défunt de François Bozizé. Ce dernier et ses acolytes ont transformés des affrontements politiques en conflit interconfessionnel. Ils en sont devenus les

théoriciens, au grand dam des différentes autorités religieuses établies qui parcourent aujourd'hui le monde à la recherche d'un compromis de paix.

L'état des lieux de la défense nationale centrafricaine montre donc une situation friable et dangereuse.

### **III – Comprendre le monde contemporain pour repenser les forces armées centrafricaines.**

La réflexion prospective sur la défense nationale en République Centrafricaine doit prendre en compte trois événements majeurs de ces dernières années :

- la disparition de l'Union soviétique et la fin de la guerre froide, symbolisée par la chute du mur de Berlin et la réunification allemande ;
- le choc du 11 septembre 2001 révélant la vulnérabilité des Etats-Unis, puissance impériale, à une action terroriste endogène ;
- l'existence dans maints pays du globe d'une propension à la révolte, que nous qualifierons de tentation révolutionnaire, dont les conséquences ne sont pas toujours prévisibles (Printemps arabe, terrorisme islamique, intégrisme religieux ou ethnique).

Au regard de ces éléments, « la Défense nationale et la sécurité doivent constituer les infrastructures de bases de la République » ; elles sont désormais incontournables. Elles doivent être pensées et repensées dans chaque pays.

L'aggiornamento des forces de défense et de sécurité centrafricaines devra d'abord tenir compte de l'analyse stratégique du voisinage immédiat de ce pays et de son environnement régional ; l'Afrique constituant désormais un bloc d'Alger au Cap.

Cette réflexion s'étendra ensuite au degré d'intégration du continent dans la mondialisation. A cet égard, il y a lieu de comprendre qu'en 2050, le monde comptera près de 9 milliards d'êtres humains. Dans cette configuration, le continent africain occupera le 3<sup>ème</sup> rang des sous régions les plus peuplées de la planète, après l'Inde et la Chine, avec plus d'un milliard d'individus !

Les risques d'implosion ou d'explosion seront immenses si aucune réponse n'est trouvée, au plan économique et social, pour fournir du travail et créer des emplois en faveur de la jeunesse. La République Centrafricaine, où les moins de 25 ans constituent déjà plus de la moitié de la population, sera très concernée par ce phénomène.

Les risques de révoltes seront d'autant plus grands que la compétition pour l'eau potable, les terres agricoles et les ressources naturelles atteindra des degrés de plus en plus paroxystiques. Le monde s'acheminerait vers une sorte d'Apocalypse Now où des entités « terroristes » pourraient se constituer et livrer batailles pour le contrôle et l'exploitation de ces ressources, pour subvenir à leur propre besoin, ou les revendre contre monnaie trébuchante. Ce sont les crises du 21<sup>ème</sup> siècle. Malheur aux pays sans défense ni protection !

Déjà les armées américaines ou européennes ont pris ces éléments stratégiques en compte ; elles se sont modernisées et réorganisées pour répondre aux situations de crises nouvelles. De plus en plus, elles mettent leur puissance économique et militaire au service de ces objectifs et peuvent intervenir en tout point du globe, dans les délais les plus brefs. Les modalités de ces interventions ont elles-mêmes évoluées, abandonnant les bombardements lourds de type guerre du Vietnam. Elles sont de quatre types :

- le recours aux « unités d'élites des forces spéciales, dépêchées sur les lieux d'une intervention par hélicoptères et récupérées par les mêmes moyens une fois l'opération

- terminée ;
- le recours aux drones armés (Reaper ou Predator ), pour des frappes ciblées, ces appareils étant téléguidés à distance depuis le territoire américain ou européen ;
  - le recours à des espions et à des sociétés privées pour mener à bien des opérations secrètes au bénéfice de la défense nationale ;
  - l' « embarquement » des unités d'élites au sein d'autres corps d'armées étrangères pour des missions de « conseil, renseignement et surveillance » permettant alors d' « éclairer » des cibles en vue d'une poursuite par satellites ou d'une frappe par drones armés.

De plus en plus, on s'oriente vers le déploiement d'une panoplie complète de forces spéciales, aussi bien dans les toutes les spécialités techniques (terre, air, mer, transmission, génie, etc.) que dans les différentes configurations géographiques (environnement désertique, tropical, maritime, hivernal, etc.) et/ou dans tous types de missions (neutralisation, exfiltration, libération d'otages, évacuation de ressortissants étrangers, sabotage, contre-guérilla, etc.)

Afin d'augmenter l'efficacité de leurs forces spéciales, certains pays les regroupent au sein d'un commandement unique. Tel est le cas de la France avec le COS (commandement des opérations spéciales).

Ces unités ont déjà fait leur apparition en République Centrafricaine :

- 1996 = Almandin,
- 2007 = Boali,
- 2013 = Sangaris.

#### **IV – Pour une nouvelle armée nationale centrafricaine.**

L'armée centrafricaine a perdu sa capacité opérationnelle depuis de nombreuses années déjà.

D'abord par la décision du président Jean-Bedel Bokassa de fermer l'ESFOA, école supérieure de formation des officiers d'active. L'ex-empereur avait fini par considérer cette institution comme un réservoir de putschistes. Il ne sera pas contredit par ses successeurs immédiats.

L'ESFOA ne rouvrira ses portes qu'en 2010, sur décision de François Bozizé, ancien élève de la première promotion, lui-même devenu président de la République à la faveur d'une insurrection militaire.

Sous la présidence du général André Kolingba, les forces armées centrafricaines seront affaiblies par la décision de ce dernier, lui-même putschiste, de créer la Garde présidentielle, devenue le fer de lance des FACA au détriment des unités combattantes qui verront leurs effectifs se réduire comme peau de chagrin et leurs équipements devenir obsolètes, sous la pression des politiques d'ajustement structurel imposées par la Banque mondiale et le FMI.

A partir de 1993, la politique de recrutement intensif et de promotion accélérée conduite par Ange-Félix Patassé, fondée sur la base d'une préférence tribale, accéléra le démantèlement des Faca. Deux mutineries plus tard, le Président fera appel aux milices rebelles du mouvement de libération du Congo de Jean-Pierre Bemba pour combattre sa propre armée nationale !

Accédant au pouvoir en mars 2003, le général François Bozizé achèvera la clochardisation des forces armées centrafricaines, d'abord par l'intégration d'anciens rebelles tchadiens sans formation, les « Libérateurs », puis par népotisme en pratiquant une distribution fantaisiste des promotions et des grades. Son fils aîné et son neveu en seront les premiers bénéficiaires.

Privés d'armes et de munitions, les Faca abriteront dorénavant des garnisons de chômeurs. Elles

fuiront sans combattre devant l'arrivée des troupes des rebelles de l'alliance Séléka. L'armée française, qui avait protégé son pouvoir chancelant en 2007, refusa d'intervenir une fois encore pour soutenir « l'Autiste » de Bangui.

On estime aujourd'hui l'effectif des forces armées centrafricaines à moins de 3 500 hommes, desquels il faudra décompter les quelques 700 à 900 déserteurs réfugiés à l'étranger ou dans la nature.

En face de cette armée nationale, l'ex-Séléka alignerait officiellement 6 à 7 000 combattants cantonnés dans au moins six sites militaires installés dans Bangui ou ses immédiats. Ils seraient officieusement plus de 20 à 25 000 à leur entrée dans Bangui au mois de mars 2013. Ces derniers n'ont pas tous vocation à intégrer l'armée régulière ; le bon sens invitant au contraire, sauf à définir des critères stricts de niveau d'instruction, de compétence technique et d'aptitude physique ou psychologique au métier des armes, et en mettant définitivement fin au programme DDR sensé porter cette intégration mais dont l'échec est avéré.

## **2 – La nouvelle armée nationale centrafricaine.**

Il faut définitivement tournée la page des forces armées centrafricaines dites Faca. Celles-ci ont vécu, faute de doctrine, faute de moyens d'actions, faute de mentale en l'absence d'une politique nationale de recrutement et de formation.

### **A – La doctrine.**

La doctrine militaire de la RCA doit s'inspirer des dispositions de la Convention de l'Union africaine qui visent « l'intangibilité des frontières héritées du colonialisme ».

Le respect de l'intégrité territoriale du pays doit être l'objectif premier de la nouvelle armée nationale centrafricaine. Cet objectif doit s'inscrire au cœur de la doctrine « d'invulnérabilité » du territoire et de la souveraineté de la Nation. L'invulnérabilité étant comprise ici comme la capacité à résister physiquement et mentalement à tout type d'agression.

L'invulnérabilité impose la priorisation des forces de renseignement, de reconnaissance, de transmission et d'intervention rapide. La politique de défense privilégiera à cet égard :

- les renseignements et les forces de reconnaissances terrestres, aériennes ou fluviales ;
- les forces de défense opérationnelle rapides du territoire ;
- les forces de soutien logistique.

Il n'est pas ici le lieu de débattre du concept d'invulnérabilité militaire, qui mérite précision et analyse approfondie, et des moyens à mettre en action.

### **B – La conception des forces de la défense centrafricaine.**

La République Centrafricaine ne disposant pas des moyens financiers et budgétaires indispensables à l'organisation d'une armée professionnelle, la nouvelle armée centrafricaine sera conçue sur deux bases : le service militaire obligatoire ou conscription et l'engagement volontaire à temps.

- Le service militaire obligatoire sera imposé à tout citoyen centrafricain, fille ou garçon, à partir de 18 ans révolus. Il aura une durée légale de 2 ans, au cours desquelles seront dispensées, outre les exercices de tir et de maniement des armes, des cours d'instruction civique, des enseignements relatifs à la citoyenneté mais également l'apprentissage d'un métier manuel, entrecoupés de périodes de stage d'entraînement physique ou sportive, d'acquisition d'unités de valeur dans le domaine du commandement ou de séjour dans les

administrations, les entreprises publiques ou les services de sécurité civils. Le service militaire obligatoire s'effectuera de deux manières, soit sur une période unique et continue de deux ans pour tous les jeunes qui auront quitté définitivement le système scolaire, soit de manière fractionnée, 1 à 2 mois par an, pour ceux poursuivant des études supérieures.

- L'engagement volontaire est offert à tout jeune centrafricain à l'occasion des campagnes de recrutement lancées par le ministère de la Défense nationale, selon les critères propres à chaque corps d'armée ; terre, air, brigade fluviale, etc. Les volontaires s'engagent à servir dans les forces opérationnelles de défense pendant au moins 15 ans, à l'issue de leur période de formation. Les conditions nationales de recrutement, de promotion et d'avancement de grades ou de corps sont fixées par la Loi de programmation militaire.

### **C – Le format de la nouvelle armée centrafricaine.**

- Dispositions particulières. La Garde présidentielle sera supprimée dans sa configuration actuelle. La protection du chef de l'Etat ainsi que des hautes personnalités de la République sera assurée par les forces de l'ordre de la police nationale ou de la gendarmerie. Un service spécifique du ministère de l'Intérieur sera dédié à cette mission particulière. Il s'agit du Service des voyages officiels (SerVO) qui sera créé pour les besoins de la cause.
- La protection des bâtiments et édifices publics sera confiée à la Garde nationale, constituée à Bangui par les éléments de la Garde Républicaine, et en province, par les Légions de la gendarmerie nationale mobile.
- L'armée de terre comportera toutes les unités combattantes indispensables et nécessaires à une armée contemporaine : infanterie, arme blindée, aviation légère, génie militaire, transmission, etc.
- Les unités fluviales seront déployées sur l'Oubangui, aussi bien en amont qu'en aval, ainsi que sur deux ou trois rivières propices à la navigation de vedette à fonds plat ou d'aéroglesseurs conçus spécifiquement pour les zones tropicales (Ouaka, M'Bomou, Sangha).
- Les unités d'élites seront constituées à partir de toutes les spécialités (terre, air, fleuve) et seront placées sous commandement unique interarmes. Elles devront compter au moins huit cent hommes, répartis en unité de 30 à 50 spécialistes.
- L'armée de l'air. Elle est encore embryonnaire mais devra être orientée vers la professionnalisation, compte tenu du coût de formation des pilotes ou naviguants et des personnels non naviguants. L'armée de l'air comportera essentiellement des forces d'appui tactique au sol, des forces de reconnaissance et d'interception, quelque transport de troupe et une section d'hélicoptères de combat. La doctrine d'invulnérabilité fera de l'armée de l'air la principale force de dissuasion de la nouvelle armée centrafricaine. Elle doit être capable d'intervenir par tout temps, sur la totalité de l'espace aérien centrafricain, et se montrer apte à la détection des forces hostiles, à leur interception ou à la guidance des troupes au sol. L'armée de l'air sera capable éventuellement de mettre à disposition des troupes conventionnelles les moyens de transport de troupes et de projection de leur équipement et matériel de combat.

L'ensemble de ces unités opérationnelles sera placée sous la responsabilité du ministre de la Défense nationale et de la guerre. Ce dernier aura la responsabilité de définir les caractéristiques de chaque corps d'armée à l'horizon 2030, dans le cadre d'une Loi de programmation militaire.

Profitant de l'aide militaire actuellement dispensée par la France et l'Union africaine, le gouvernement de transition devra tirer profit de cette situation pour reformer les forces armées centrafricaines.

Paris, le 24 janvier 2014

Prosper INDO